

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 25 janvier 2021

Délibération n° 2021-0411

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Comité syndical et commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de gestion des

énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents: M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Absents excusés: M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021

Délibération n° 2021-0411

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet : Comité syndical et commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le SIGERLY a été fondé en 1935 par les communes désireuses de se regrouper pour mieux soutenir leurs droits et intérêts vis-à-vis des concessionnaires. Après diverses modifications statutaires, le SIGERLY est compétent en matière de concession de distribution publique de gaz et d'électricité, de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, mais aussi d'éclairage public et de dissimulation coordonnée des réseaux.

Le syndicat assure également des activités en matière de maîtrise de la demande en énergie auprès des communes, de coordination d'achat d'énergie ou d'autres démarches en lien avec les enjeux de la transition énergétique.

Conformément aux articles L 5721-1 et L 3641-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le SIGERLY est un syndicat mixte ouvert. Le SIGERLY regroupe aujourd'hui la Métropole de Lyon et 66 communes dont 8 communes urbaines du Département du Rhône.

Pour accomplir sa mission, le SIGERLY propose à ses membres :

- des compétences dites « à la carte » :
 - . concession de la distribution d'électricité et de gaz,
 - . dissimulation coordonnée des réseaux,
 - . éclairage public,
 - . création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains ;
- des activités dites « partagées » :
 - . coordination de groupements de commande,
 - . financement, réalisation et exploitation d'installations photovoltaïques,
- accompagnement de projets basés sur l'efficacité énergétique et suivi de consommation d'énergies (CEP),
 - . valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE),
- . expertise des devis de raccordement émis dans le cadre des demandes de raccordement au réseau de gaz et d'électricité,
 - . coordination de maitrise d'ouvrage pour les opérations de travaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole est compétente, en lieu et place des communes, en matière de :

- concession de la distribution publique d'électricité et de gaz,
- création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.

Pour ces compétences, la Métropole s'est substituée au sein du SIGERLY aux 48 communes membres situées avant 2015 sur son territoire, à savoir tout son territoire sauf celui de la Ville de Lyon.

II - Modalités de représentation

1° - Le comité syndical

Le comité syndical est composé aujourd'hui de délégués dont des délégués titulaires et des délégués suppléants issus des communes et de la Métropole. Chaque commune compte un délégué titulaire et un délégué suppléant. La Métropole dispose de 20 délégués métropolitains et 20 délégués suppléants.

2° - Commission consultative paritaire

Le comité syndical du SIGERLY, lors de sa réunion du 9 décembre 2015, a décidé l'instauration d'une commission consultative paritaire prévue à l'article L 2224-37-1 du CGCT.

Cette commission a pour but de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données. Elle comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de la Métropole, à savoir :

- 8 délégués (4 du SIGERLY, 3 issus des EPCI et 1 issu de la Métropole),
- le Président de la commission consultative (le Président du SIGERLY ou son représentant).

Par délibération du Conseil n° 2020-0043 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné ses représentants :

- M. Eric PEREZ en tant que titulaire au sein de la commission consultative paritaire du SIGERLY,
- 20 titulaires et 20 suppléants au sein du comité syndical du SIGERLY :

Titulaires	Suppléants
1 - Eric PEREZ	1 - Emeline BAUME
2 - Sylvain GODINOT	2 - Bertrand ARTIGNY
3 - Philippe GUELPA-BONARO	3 - Fabien BAGNON
4 - Vinciane BRUNEL VIEIRA	4 - Séverine HEMAIN
5 - Corinne SUBAÏ	5 - Béatrice VESSILLER
6 - Véronique Denise GIROMAGNY	6 - Jérémy CAMUS
7 - Nicolas BARLA	7 - Stéphane GOMEZ
8 - Jean-Claude RAY	8 - Florence ASTI-LAPPERRIERE
9 - Nicole SIBEUD	9 - Gaël PETIT
10 - Anne REVEYRAND	10 - Nathalie BRAMET-REYNAUD
11 - Gilbert-Luc DEVINAZ	11 - Joëlle PERCET
12 - Issam BENZEGHIBA	12 - Matthieu VIEIRA
13 - Pierre-Alain MILLET	13 - Valentin LUNGENSTRASS
14 - Christiane CHARNAY	14 - Nathalie DEHAN
15 - Pascal DAVID	15 - Sonia ZDOROVTZOFF
16 - Jean-Luc DA PASSANO	16 - Michaël MAIRE

Titulaires	Suppléants
17 - Laurence FAUTRA	17 - Benjamin BADOUARD
18 - Julien SMATI	18 - Blandine COLLIN
19 - Sandrine CHADIER	19 - Caroline LAGARDE
20 - Myriam FONTAINE	20 - Floyd NOVAK

A la suite d'une erreur matérielle dans la désignation de monsieur Issam BENZEGHIBA, il appartient au Conseil de désigner un nouveau représentant titulaire au sein du comité syndical du SIGERLY;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne Mme Joëlle SECHAUD en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité syndical du SIGERLY.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.